

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° **111/22** du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°6 du budget général de l'exercice 2022.

Convocation N° 342/22 du 24 novembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 24 novembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette		X	Donne procuration à Mme TAAE Naiva, conseillère municipale de Avera												
Date d'affichage de la délibération 02 DEC. 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		Secrétaire de séance												
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne procuration à M. MOUTAME Thomas, Maire												
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naiva	X														
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td>26</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	14	Absents	13	Représentés	12	Volant	26	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	Donne procuration à Mme. GOUPIL Juliana, conseillère municipale de Avera
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	14														
	Absents	13														
Représentés	12															
Volant	26															
8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9. M. SMITH James, Maui			X	Donne procuration à M. BUTSCHER Roland, conseiller municipal de Puohine												
10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia			X	Donne procuration à M. ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint au Maire												
11. M. TERIIPAIA Stergios			X	Donne procuration à Mme MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine												
12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X															
13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai			X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au maire												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme. RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au Maire																

Délibération municipale n° **111/22** du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°6 du budget général de l'exercice 2022

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, conseillère municipale de Opoa
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<p>Sens du vote :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Unanimité</p> <p>Adoption 26</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick		X	Donne procuration à M. TERIIHAUNUI Hiomai, conseiller municipal de Avera
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	Donne procuration à M. EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	Donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina, conseillère municipale de Opoa
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Donne procuration à Mme. TAUATITI Odette, conseillère municipale de Avera
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 28/22 du 10 mars 2022 portant approbation du budget général de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération municipale n° 43/22 du 31 mai 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget général de l'exercice 2022 ;

Délibération municipale n° 111/22 du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°6 du budget général de l'exercice 2022

- Vu** la délibération municipale n° 55/22 du 05 juillet 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget général de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération municipale n° 62/22 du 08 août 2022 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget général de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération municipale n° 88/22 du 26 septembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°4 du budget général de l'exercice 2022 ;
- Vu** la délibération municipale n° 101/22 du 08 novembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°5 du budget général de l'exercice 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits pour la mise aux normes des *Fare Heiva*.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 30 novembre 2022,

ADOPTE

Article 1^{er}: La décision modificative n°6 du budget général de l'exercice 2022 est approuvée comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
65 / 657363		A caractère administratif (BARS)		3 000 000
67 / 67441		Versement aux budgets annexes	3 000 000	
TOTAL			0	

Section d'investissement – Dépenses :

Chapitre / Article	N° Programme	Libellé	En moins	En plus
2183	2022-11	Mobilier de bureau	800 000	
2188	2022-05	Bitumage Mairie Avera	481 300	
2031	2017-25	Fare Heiva		800 000
2188	2022-10	Equipements divers		481 300
TOTAL			0	

Délibération municipale n° 111/22 du 30 novembre 2022

Portant approbation de la décision modificative n°6 du budget général de l'exercice 2022

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 30 novembre 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA




Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le **02 DEC. 2022**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le **02 DEC. 2022**




Le Maire